



INFO Ordures ménagères & Biodéchets



Mesdames, Messieurs,

✓ Ordures Ménagères



Depuis le 1^{er} janvier 2023, les consignes de tri ont évolué vers une simplification de nos gestes de tri, ce que nous appelons l'extension des consignes de tri. Ces évolutions concernent une très large partie des collectivités en France et ont abouti, d'une part, à une augmentation des emballages recyclables collectés et, d'autre part, à une diminution assez sensible des tonnages d'ordures ménagères résiduelles ramassées lors de nos tournées de collecte hebdomadaires.

Cette forte diminution des ordures ménagères résiduelles déposées par les usagers de notre territoire est d'ailleurs confirmée par les agents lors de leurs tournées de collecte.

Cette situation a conduit les élus de la Communauté de communes Norge et Tille, en association avec le Syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SMOM) d'Is-sur-Tille, à réfléchir à une nouvelle fréquence de collecte des bacs gris, davantage en adéquation avec les quantités de déchets réellement produits par les habitants du territoire.

Il apparaît aujourd'hui qu'une collecte des ordures ménagères résiduelles tous les quinze jours serait suffisante pour répondre aux besoins des usagers.

Cette décision permet un certain nombre d'économies substantielles pour notre collectivité : réduction des coûts de carburant, des charges de personnel, des coûts inhérents aux véhicules de collecte.

Notre préoccupation première est la maîtrise des coûts.

Comme vous avez pu le constater sur votre taxe foncière 2023, notre collectivité a diminué le taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Pour 2024, nous aurons un débat pour poursuivre cette baisse, compte tenu des économies réalisées et cela, bien que l'Assemblée nationale ait voté une augmentation des bases de 4,1 %.

À compter du 1^{er} janvier 2024, les ordures ménagères seront donc collectées tous les quinze jours, hormis pour certains établissements du territoire identifiés et certains secteurs nécessitant une adaptation du service en raison de la typologie des habitats ou de la configuration urbaine.

De nombreuses collectivités ont d'ores et déjà adopté ce nouveau rythme de collecte, de manière tout à fait probante, y compris en Côte-d'Or.

C'est le cas depuis le 1^{er} janvier 2023 du SMICTOM de la Plaine Dijonnaise de Genlis, qui collecte entre autres les communes d'Arc-sur-Tille, Couternon, Remilly-sur-Tille et Varois-et-Chaignot.

✓ Biodéchets [fruits et légumes, préparation de repas, restes alimentaires...]



Parallèlement à ce changement, nous développerons, à partir du 1^{er} janvier 2024 et dans le courant de l'année 2024, des solutions de tri des biodéchets au service des usagers. Notre collectivité travaille actuellement sur ce sujet complexe, en prenant en compte les expériences des syndicats voisins. Les solutions à mettre en place diffèrent pour l'habitat individuel et l'habitat collectif.

L'objectif demeure de retirer les biodéchets du flux des ordures ménagères, ce qui permettra d'extraire ce qui peut actuellement produire les nuisances redoutées dans les bacs gris.

La campagne de caractérisation réalisée en juin 2023 laisse apparaître que les biodéchets représentent environ 25 % du contenu de notre poubelle grise.

Nous y trouvons également 35 % de déchets recyclables qui devraient normalement être déposés dans le bac jaune ou les points d'apports de verre.

Au total, ce sont donc 60 % des déchets contenus dans nos poubelles grises qui n'ont rien à y faire ou qui peuvent être valorisés différemment.

Cette situation vient justifier davantage encore, s'il en était besoin, la nécessité de changer la fréquence de collecte des ordures ménagères.

► Concernant la solution pour l'habitat individuel, à partir du 1^{er} janvier 2024, nous vous proposons des composteurs individuels 345 litres avec leur bioseau.

Nous vous demanderons une participation de 25 € ; notre collectivité finançant la différence (environ 50 %).

La réservation et le règlement devront être faits au siège de la CC NeT :

Communauté de Communes Norge et Tille

47 route de Norges
21490 BRETIGNY
contact@norgeettille.fr
03 80 35 53 99

► Concernant la solution pour l'habitat collectif, nous aurons l'occasion de communiquer durant le premier semestre 2024.

Nous restons à votre écoute et à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Nous comptons sur votre mobilisation et votre engagement afin que les performances de tri de notre territoire puissent continuer à être parmi les meilleures à l'échelle régionale.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.



Ludovic ROCHETTE

Président de la Communauté
de communes Norge et Tille



Patrice DEMAISON

Vice-président délégué
aux déchets

communauté de communes

